

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1378

présenté par
M. Mesnier
-----**ARTICLE 33**

I. – À l’alinéa 44, substituer aux mots :

« à l’encontre »,

les mots :

« une pénalité à la charge ».

II. – En conséquence, après le mot :

« observations »,

supprimer la fin du même alinéa 44.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.